



# Opportunité de financement

## APPEL À PROPOSITIONS D'ENTREPRISES CULTURELLES ET CRÉATIVES

*Lignes directrices pour les candidats*

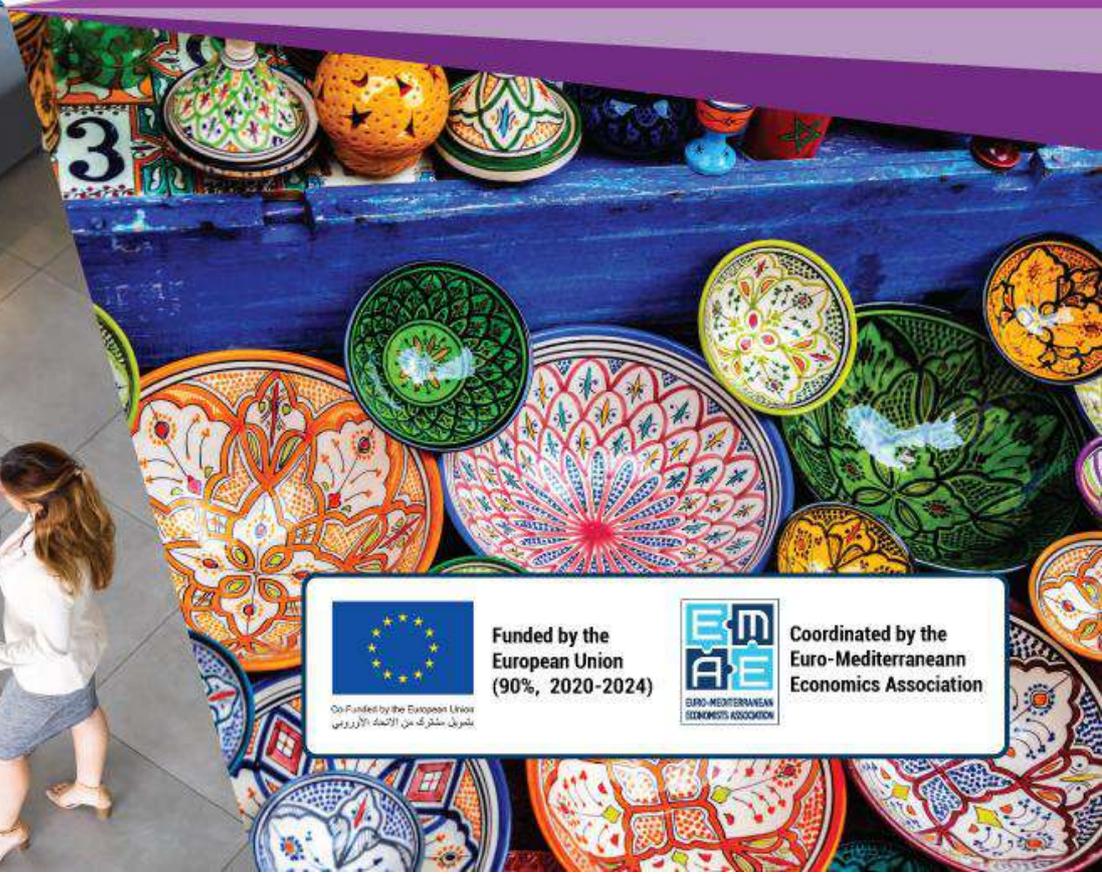
CONVENTION DE SUBVENTION : ENI/2019/412-505

Date : 19 juillet 2022

Update: 23 August 22

Auteur : Association des économistes euro-méditerranéens

Diffusion: Public



Funded by the  
European Union  
(90%, 2020-2024)

Co-Funded by the European Union  
بتمويل مشترك من الاتحاد الأوروبي



Coordinated by the  
Euro-Mediterranean  
Economics Association

Vous êtes une petite entreprise avec une idée prête à être lancée ou à se développer ?

CREACT4MED, un projet financé par l'UE qui vise à renforcer les entreprises au sein des industries culturelles et créatives (ICC), offre des financement pour financer la mise en œuvre des propositions commerciales des ICC en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc, en Palestine et en Tunisie.

Les start-ups, micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et organisations de la société civile (OSC) sont maintenant invitées à soumettre une demande pour un financement CREAT4MED pour financer leur proposition commerciale. Les candidats doivent être une entité active dans les industries culturelles et créatives et établie dans l'un des pays cibles.

L'appel sera clôturé le 24<sup>th</sup> août 2022 pour les candidats de Jordanie, d'Égypte, et de Tunisie et le 9 septembre 2022 pour les candidats du Liban, du Maroc, de Palestine.

Ces directives détaillent le contexte et la portée de CREAT4MED, les objectifs et les priorités de l'activité de financement, les critères d'éligibilité et d'évaluation pour les candidats, et la manière de postuler.

## **Index**

A propos de CREAT4MED.....	3
Objectifs de cet appel .....	4
Allocation financière.....	5
Critères d'éligibilité.....	5
Les avantages pour les entrepreneurs.....	13
Procédure de candidature.....	13
Processus d'évaluation et de sélection .....	14
Obligations du bénéficiaire.....	18

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de CREAT4MED et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne.

## A propos de CREAT4MED

CREACT4MED est un projet financé par l'UE qui vise à renforcer les entreprises des industries culturelles et créatives (ICC). Il vise à soutenir les entrepreneurs, les start-ups et les MPME, à créer des emplois et à favoriser une croissance économique durable dans le sud de la Méditerranée, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes.

- **Nom complet du projet** : CReative Entrepreneurs ACTing FOR the future MEDiterranean
- **Numéro de la convention de subvention** : ENI/2019/412-505
- **Site web du projet** : [creativemediterranean.org](http://creativemediterranean.org)

### Mission et objectifs de CREAT4MED :

- Stimuler les entreprises et l'esprit d'entreprise des ICC dans le sud de la Méditerranée, en augmentant la capacité des ICC à attirer les investissements, à créer des emplois et à favoriser une croissance économique inclusive.
- Donner aux entrepreneurs actuels et potentiels, en particulier aux jeunes et aux femmes, les moyens de créer ou de développer des entreprises d'ICC grâce à des formations et des possibilités de financement adaptées.
- Créer un pôle régional d'ICC pour rassembler les acteurs d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Europe, en renforçant la mise en réseau, les échanges et la coopération dans le secteur à travers la Méditerranée.

CREACT4MED est dirigé par l'Association des économistes euro-méditerranéens (EMEA). Les partenaires et associés comprennent l'Institut Européen de la Méditerranée (IEMed), l'Union des Confédérations d'Entreprises de la Méditerranée (BUSINESSMED), l'Institut du Développement de l'Entrepreneuriat (IED), Redstart Tunisie, Beyond Group, l'Université LUMSA, la Fédération des Associations de Femmes d'Affaires de la Méditerranée (AFAEMME), Positive Agenda Advisory et la Confédération MED.

Les quatre principaux piliers des activités du projet sont les suivants :

- 1) **Cartographie** de l'écosystème des ICC dans les pays cibles
- 2) **Formation** des aspirants entrepreneurs des ICC, en particulier les jeunes et les femmes.
- 3) **Subventionnement** d'organisations de soutien aux entreprises (BSOs) et de micro, petites et moyennes entreprises (MPME)
- 4) **Sensibilisation et engagement** pour faire prendre conscience de l'importance, de la création de valeur et de l'impact social des ICC.

Dans le cadre du pilier des subventions, un incubateur a été sélectionné en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc, en Tunisie et en Palestine pour recevoir des fonds afin de mettre en œuvre des services d'incubation et d'accélération.

Le présent appel à propositions invite maintenant les MPME et OSC de ces pays à recevoir un financement pour lancer ou développer des entreprises de ICC et commercialiser leurs biens, produits et services. Un maximum de 360 000 € sera attribué sous forme de subventions secondaires aux candidats sélectionnés des six pays. En plus du financement, les bénéficiaires

des subventions bénéficieront également des services d'accélération et d'incubation mis en œuvre par les incubateurs CREAT4MED.

## Objectifs de cet appel

L'objectif global du programme de financement CREAT4MED est d'aider les MPME et OSC sélectionnées actives dans les industries culturelles et créatives à surmonter les obstacles au développement commercial et à l'accès au marché, à exploiter l'innovation, la technologie et la créativité pour améliorer leurs opérations, et à accroître leur capacité à créer des emplois pour les jeunes et les femmes.

Les objectifs spécifiques de cet appel sont :

1. Faciliter le développement, le lancement, la promotion et l'amélioration de l'accès aux marchés locaux et internationaux d'idées commerciales innovantes dans les industries culturelles et créatives en fournissant des services de financement et d'assistance technique.
2. Favoriser l'inclusion sociale et créer des opportunités d'emploi, notamment pour les femmes et les jeunes, dans la fourniture ou la préservation de biens, produits ou services culturels et créatifs.
3. Créer une plateforme pour soutenir les jeunes et les femmes impliqués dans l'entrepreneuriat des ICC dans les pays cibles, en rassemblant les acteurs de l'incubation, du soutien, de l'éducation, de la finance et autres.

L'appel soutiendra les start-ups et les MPME et OSC d'Égypte, de Jordanie, du Liban, du Maroc, de Palestine et de Tunisie pour développer, créer, produire, étendre, diffuser ou préserver des biens et services culturels, artistiques ou créatifs à fort potentiel d'innovation et d'emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes. La durée maximale prévue des projets financés est de 8 mois.

Un soutien sera apporté à :

- Lancement d'un nouveau produit/service : financement du capital d'amorçage accordé à des entreprises/organisations récemment établies et désireuses de lancer leurs services.
- Développer un produit/service : financement de départ accordé à des entreprises/organisations existantes désireuses de développer leurs services/opérations.

Les actions proposées doivent s'inscrire dans l'une ou plusieurs de ces priorités :

- **Innovation/numérisation** : entreprises visant à développer, certifier ou tester de nouveaux produits/technologies culturels et créatifs, à renforcer leurs DPI, à améliorer leurs compétences ou à acquérir des solutions TIC pour stimuler la croissance de leur activité et améliorer leur compétitivité et leur accès au marché.
- **Inclusion sociale et création d'emplois** : entreprises et entreprises sociales visant à développer des produits/services durables ayant un impact élevé en termes d'inclusion sociale et de création d'emplois pour les jeunes, les femmes et les minorités, visant à

maximiser le bien-être social avec des activités basées sur des valeurs culturelles ou d'autres expressions artistiques créatives individuelles ou collectives.

- **Internationalisation** : entreprises actives dans les industries culturelles et créatives visant à déployer leurs produits/services sur les marchés étrangers, à accroître leur capacité d'exportation et/ou à créer des connexions/partenariats commerciaux internationaux.

Grâce à ces interventions, le programme de subventions CREAT4MED devrait aboutir à ce qui suit :

- Amélioration de la production, de la compétitivité, de l'accès aux marchés, de la viabilité commerciale et des perspectives de croissance pour au moins 24 biens/produits/services culturels et créatifs dans six pays du sud de la Méditerranée (R1) ;
- Augmentation des possibilités d'emploi, part des jeunes et des femmes dans les postes de direction des MPME culturelles et créatives, et contribution des expressions culturelles et créatives à la cohésion sociale et au bien-être dans le sud de la Méditerranée (R2) ;
- Création et consolidation des pôles de soutien à l'entrepreneuriat de la CCI dans le sud de la Méditerranée (R3).

### Allocation financière

Le budget global disponible dans le cadre de cet appel est de 360 000 euros. Les financements prendront la forme de coûts unitaires, et le budget maximum par action est de 15 000 euros. Il est prévu que 4 entreprises dans chaque pays reçoivent un financement.

CREACT4MED se réserve le droit de ne pas attribuer tous les fonds disponibles. Si l'allocation par pays ne peut pas être respectée en raison de la qualité ou du nombre insuffisant de propositions reçues, le comité de gestion du soutien financier se réserve le droit de réaffecter les fonds restants à d'autres pays.

Le financement est ventilée en coûts unitaires pour couvrir les dépenses directement liées aux résultats attendus du projet.

### Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité pour cet appel à propositions sont divisés en trois aspects :

- Éligibilité du candidat
- Éligibilité des activités proposées
- Éligibilité des coûts

#### 1. Éligibilité du candidat

Afin de pouvoir bénéficier d'un financement dans le cadre de cet appel, les candidats doivent :

- Être une entité juridique établie après 2012 et reconnue comme telle en vertu du droit national d'Égypte, de Jordanie, du Liban, du Maroc, de Palestine ou de Tunisie
- Être une micro, petite ou moyenne entreprise<sup>1</sup> ou une organisation de la société civile selon la définition du pays d'enregistrement

---

<sup>1</sup> Définitions applicables :

- Être actif dans les industries culturelles et créatives
- Être inscrit à la plate-forme communautaire CREAT4MED<sup>2</sup>
- Être directement responsable de la préparation et de la gestion de l'action, sans agir comme un intermédiaire

L'existence d'une entité légale est une condition obligatoire pour la signature de la convention de subvention (SGA) et le transfert de toute subvention. Afin de faciliter la candidature au présent appel, la soumission des documents d'enregistrement n'est pas obligatoire au moment de la soumission de la candidature, mais elle est fortement recommandée. Les candidats qui ne soumettent pas leur document d'enregistrement sont tenus dans le formulaire de candidature de déclarer leur engagement à enregistrer l'entité dans les 30 jours suivant l'attribution de la sous-subvention. L'attribution sera annulée si ces documents ne sont pas fournis dans le délai imparti.

Les candidats ne peuvent pas soumettre plus d'une demande dans le cadre de cet appel. En cas de réception de plus d'une proposition du même candidat, seule la dernière demande reçue avant la date limite sera prise en compte pour l'évaluation.

Les aides de minimis sont des aides d'État de faible montant accordées à une entreprise/organisation. Elles sont exemptées du contrôle des aides d'État car elles sont réputées n'avoir aucun impact sur la concurrence et les échanges. Ces aides ne peuvent pas dépasser 200 000 € sur trois exercices fiscaux et peuvent provenir de n'importe quel organisme, agence ou département de l'État.<sup>3</sup>

Si vous avez bénéficié d'une aide du secteur public, vous devriez avoir été informé par écrit de tout élément de minimis au moment de l'octroi de l'aide. Vous êtes tenu, dans le cadre de la procédure de demande, de déclarer toute aide de ce type précédemment accordée par un organisme public à votre entreprise ou à toute entreprise à laquelle vous êtes lié, afin d'évaluer votre admissibilité à recevoir une aide. Veuillez noter que le fait d'avoir reçu une aide antérieure au titre du règlement de minimis ne vous empêche pas automatiquement de recevoir d'autres aides de minimis dans le cadre du projet CREAT4EMED.

Les candidats sont informés que, s'ils se trouvent dans l'une des situations de détection précoce ou d'exclusion au sens de l'article 136 du règlement financier<sup>4</sup>, leurs données personnelles (nom, prénom s'il s'agit d'une personne physique, adresse, forme juridique et nom et prénom des personnes ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, s'il s'agit d'une personne

- 
- Égypte : entreprise de moins de 200 employés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 200 millions EGP.
  - Jordanie : entreprise de moins de 200 employés
  - Liban : entreprise de moins de 100 employés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 25 milliards de LL.
  - Maroc : entreprise dont le chiffre d'affaires est inférieur à 175 millions de dirhams.
  - Palestine : entreprise de moins de 250 employés\* (définition de l'OCDE)
  - Tunisie : entreprise de moins de 250 employés

<sup>2</sup> Un guide d'inscription à la plateforme est disponible sur la page où cet appel est publié.

<sup>3</sup> De plus amples informations sur le règlement sont disponibles sur le site [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=LEGISSUM%3A0802\\_2](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=LEGISSUM%3A0802_2).

<sup>4</sup> Règlement financier applicable au budget général de l'Union est disponible sur <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/e9488da5-d66f-11e8-9424-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-86606884>

morale) peuvent être enregistrées dans le système de détection précoce et d'exclusion et communiquées aux personnes et entités concernées par l'attribution ou l'exécution d'un contrat de subvention. Dans la déclaration incluse dans le dossier de candidature, le demandeur doit déclarer ne pas se trouver dans l'une de ces situations.

## 2. Éligibilité des activités proposées

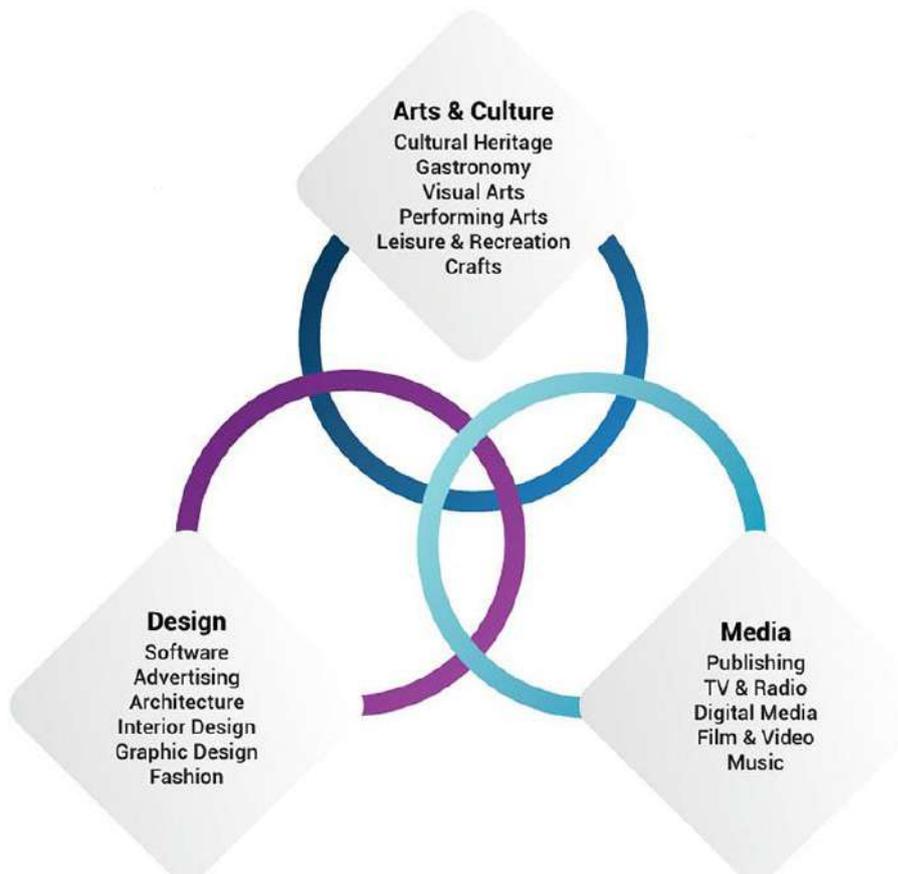
Afin d'être éligibles pour un financement, les activités proposées doivent :

### Durée :

- Avoir une durée initiale prévue de 8 mois ou moins.

### Secteurs :

- Concentrez-vous sur un ou plusieurs des secteurs suivants :



### Thèmes :

- Se concentrer sur le développement, les essais, la production ou la reproduction, la promotion, la distribution ou la commercialisation de biens, de services et d'activités dont le contenu est dérivé d'origines culturelles, artistiques ou patrimoniales.
- Répondre aux objectifs et priorités de l'appel spécifiés dans la section 1 et aux critères d'éligibilité de l'action.

- Avoir un potentiel d'innovation et/ou de création d'emplois.

**Emplacement :**

- Se dérouler dans un ou plusieurs des pays cibles : Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie.
- Des activités spécifiques peuvent également être mises en œuvre dans d'autres pays du sud de la Méditerranée ou d'Europe si elles s'inscrivent dans le cadre de l'action.

**Type d'actions :**

Cet appel permettra de financer les actions suivantes :

1. Innovation et numérisation :
  - a. Développement, test, certification ou lancement de nouveaux produits/services/technologies.
  - b. Développement ou acquisition de solutions TIC (matériel, logiciels, services web) pour atteindre les objectifs de l'entreprise.
  - c. Développement et déploiement de stratégies de protection des droits de propriété intellectuelle.
  - d. Développement ou amélioration des aptitudes et compétences en matière de TIC des entrepreneurs ou du personnel.
2. Inclusion sociale et création d'emplois
  - a. Développement, test, certification ou lancement d'idées d'entreprises ayant un fort impact en termes d'inclusion sociale et de création d'emplois pour les jeunes et les femmes.
  - b. Développement ou acquisition d'équipements, de matières premières ou de solutions de chaîne d'approvisionnement pour faciliter la production, la reproduction, la préservation, la promotion, la distribution ou la commercialisation de biens et de services basés sur des valeurs culturelles ou d'autres expressions artistiques créatives individuelles ou collectives.
  - c. Développement et déploiement de stratégies visant à améliorer la capacité des entreprises à générer des revenus durables.
  - d. Développement ou amélioration des aptitudes et des compétences des entrepreneurs sociaux et du personnel.
3. Internationalisation
  - a. Développement et déploiement de stratégies d'internationalisation pour pénétrer les marchés étrangers.
  - b. Validation de produits ou services innovants destinés à être lancés sur des marchés étrangers (soutien technique, prototypage, soutien réglementaire, validation de l'utilisabilité, mise à l'échelle, etc.)
  - c. Établissement de connexions/partenariats commerciaux internationaux.

En outre, **les actions doivent** :

- Être pertinent par rapport au contexte local.
- Respecter les objectifs et les priorités et garantir la visibilité du financement de l'UE (voir les [Exigences de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'UE](#))

- être conçu selon une approche intégrée des questions transversales (jeunesse, égalité des sexes, droits des personnes handicapées, durabilité environnementale, respect et compréhension culturels, égalité des chances en matière d'emploi).
- Tenir compte des enseignements tirés et du potentiel de durabilité et de transposition à plus grande échelle.
- Inclure l'évaluation des risques et les mesures d'atténuation correspondantes.
- Inclure des outils de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact proposé de l'action.

Les types d'actions suivants sont **inéligibles** :

1. Actions qui ont déjà été réalisées
2. Actions entamées avant l'attribution de la sous-subvention
3. Actions déjà financées par d'autres programmes de l'UE
4. Actions considérées uniquement ou principalement comme l'achat de grandes infrastructures et d'équipements
5. Actions discriminant des individus ou des groupes sur la base de la race, de la couleur, de la religion, du sexe, du handicap, de l'état civil ou de l'orientation sexuelle.

### 3. Éligibilité des coûts

Le financement prend la forme de coûts unitaires et est basée sur les résultats. Par conséquent, les coûts doivent être directement liés aux étapes, activités et résultats de la proposition et être nécessaires à leur réalisation. Lorsque cela est possible et approprié, les coûts unitaires et les taux forfaitaires doivent être déterminés de manière à permettre leur paiement lors de la réalisation de produits et/ou de résultats concrets. Une justification doit être fournie pour chacun des coûts réclamés dans le cadre du projet, et une explication de la manière dont ces coûts ont été estimés doit être fournie dans le schéma de la proposition.

Les coûts des financements seront calculés en euros. La conversion à partir d'autres devises sera effectuée en utilisant le taux de change comptable officiel mensuel de la Commission européenne pour le mois de la candidature au présent appel.<sup>5</sup>

Veuillez vous référer à l'accord de la sous-subvention pour plus de détails sur l'éligibilité et la justification des coûts.

Cette subvention contribuera au paiement des catégories de coûts suivantes :

<b>Ressources humaines</b>	<p>Le projet contribuera au paiement des frais de personnel du bénéficiaire, fondateurs, cadres employés légalement ou freelance et dédiés à la mise en œuvre du projet. Les candidats sont tenus d'indiquer les coûts journaliers réels du personnel qui sera consacré au projet, jusqu'à un maximum de :</p> <p><b>Égypte</b>      30 EUR x jour de travail  <b>Jordanie</b>    65 EUR x jour de travail  <b>Liban</b>        60 EUR x jour de travail  <b>Maroc</b>        50 EUR x jour de travail</p>
----------------------------	--

<sup>5</sup> Le convertisseur de devises InforEuro est disponible à l'adresse [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/procedures-guidelines-tenders/information-contractors-and-beneficiaries/exchange-rate-inforeuro\\_en](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/procedures-guidelines-tenders/information-contractors-and-beneficiaries/exchange-rate-inforeuro_en).

	<p><b>Palestine</b> 55 EUR x jour de travail  <b>Tunisie</b> 40 EUR x jour de travail</p> <p>Dans leur demande, les candidats doivent indiquer le coût moyen journalier réel du personnel qui sera impliqué dans l'action. Si ces valeurs sont supérieures à la contribution journalière maximale, les taux indiqués ci-dessus seront appliqués. Le nombre estimé de jours qui seront consacrés à la préparation, à la mise en œuvre et à la réalisation de chaque résultat du projet doit être spécifié dans le plan de la proposition. Le temps réel consacré à chaque résultat sera évalué par la <b>soumission et l'examen des résultats du projet et des feuilles de temps mensuelles</b> fournissant des explications détaillées sur les tâches effectuées chaque jour pour lesquelles des coûts ont été déclarés.</p>
<p><b>Équipement et matières premières</b></p>	<p>Le projet contribuera à l'achat d'équipements et/ou de matières premières <u>nécessaires à la réalisation des résultats spécifiques du projet</u>. <b>La contribution maximale pour ce type de coûts sera de 2 500 euros.</b> Les demandes dépassant la contribution maximale ne seront pas acceptées. Le montant final à payer correspondra au coût réel de l'équipement et des matières premières acquises jusqu'au coût maximal de 2 500 euros. Les candidats sont invités à demander une contribution inférieure à ces montants dans leurs propositions sur la base du coût réel estimé. Les paiements seront soumis à la présentation de preuves documentées de l'achat et de son utilisation pour atteindre les résultats du projet (c'est-à-dire facture, preuve de paiement, photos, rapports, etc.).</p> <p>Les bénéficiaires sélectionnés devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter au moins 3 devis officiels et une justification du choix du fournisseur à l'équipe d'assistance technique de CREAT4MED avant de procéder à l'achat de tout équipement ou matière première.</li> <li>- Présentez les preuves d'achat et les photos de l'équipement ou des matières premières achetées.</li> <li>- Conservez tous les documents relatifs à l'achat (par exemple, le devis, le contrat avec le fournisseur, la facture, la preuve de paiement, les rapports) pendant 7 ans après la fin du projet et envoyez-les au coordinateur du projet sur demande.</li> </ul> <p>Les propositions considérant l'achat de grandes infrastructures et d'équipements comme l'objectif principal seront rejetées. Les demandes d'équipement et de matières premières non considérées comme <b>nécessaires</b> à la réalisation des résultats du projet seront rejetées.</p>
<p><b>Services de formation et de consultance</b></p>	<p>Le projet contribuera à l'achat de services de formation et de consultance <u>nécessaires pour atteindre les résultats spécifiques du projet</u>. La <b>contribution maximale</b> pour ce type de coûts sera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Formation</u> : <b>500 EUR</b> par employé et par cours <b>ou 2 500 EUR</b> comme prix global pour plusieurs employés.</li> <li>- <u>Services de consultance</u> : <b>2 000 EUR</b>. Les services doivent déboucher sur des rapports du service de consultance décrivant la situation de l'entreprise/le problème auquel le bénéficiaire de la subvention est confronté, un examen de la situation/du problème du point de vue du consultant et des recommandations et/ou des solutions pour le projet.</li> </ul>

	<p>Les demandes dépassant la contribution maximale ne seront pas acceptées.</p> <p>Le montant final à payer correspondra au coût réel de la formation/du service de consultance reçu, dans la limite de 2 500 et 2 000 euros respectivement. Les candidats sont invités à demander une contribution inférieure à ces montants dans leurs propositions, sur la base du coût réel estimé.</p> <p>Comme pour la catégorie de coûts précédente, les bénéficiaires sélectionnés devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter au moins 3 devis officiels et une justification de la sélection du prestataire à l'équipe d'assistance technique de CREAT4MED avant de procéder à l'inscription à la formation ou à la sélection du prestataire de service de consultance.</li> <li>- Présenter la preuve de la participation à la formation et/ou des services de consultance reçus (par exemple, confirmation d'inscription, certificat de participation, rapport du service de consultance, factures, photos, etc.)</li> <li>- Conserver tous les documents relatifs au service (par exemple, devis, contrat avec le fournisseur, facture, preuve de paiement, rapports) pendant 7 ans après la fin du projet et les envoyer au coordinateur du projet sur demande.</li> </ul> <p>Les demandes de services de formation et de consultance qui ne sont pas considérés comme <b>nécessaires</b> à la réalisation des résultats du projet seront rejetées.</p>
<p><b>Autres coûts directs</b></p>	<p>D'autres coûts directs limités à un montant global maximum de 2 500 euros peuvent être réclamés pour d'autres produits et services externes <u>nécessaires à la réalisation des résultats du projet</u>. Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Location du lieu et services techniques (jusqu'à 1 500 EUR par jour)</li> <li>- Certifications de produits (jusqu'à 1 000 euros)</li> <li>- Demande de brevet (jusqu'à 1 500 euros, hors frais d'avocat)</li> <li>- Frais de marketing et de publicité (jusqu'à 1 500 euros)</li> </ul> <p>Les demandes dépassant les contributions maximales ne seront pas acceptées.</p> <p><b>Le montant final à payer correspondra au coût réel des produits/services acquis jusqu'à un coût maximum de 2 500 euros.</b> Les candidats sont invités à demander une contribution inférieure aux montants maximaux dans leurs propositions sur la base des coûts réels estimés.</p> <p>Comme dans les cas précédents, il sera demandé aux bénéficiaires sélectionnés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter au moins 3 devis officiels (si possible) et fournir une justification du besoin du produit/service et de la sélection du fournisseur à l'équipe d'assistance technique de CREAT4MED avant de procéder à l'acquisition du produit/service.</li> <li>- Conservez tous les documents relatifs à l'achat (par exemple, le devis, le contrat avec le fournisseur, la facture, la preuve de</li> </ul>

	<p>paiement, les rapports) pendant 7 ans après la fin du projet et envoyez-les au coordinateur du projet sur demande.</p> <p>Les demandes concernant d'autres coûts directs non considérés comme <b>nécessaires</b> à la réalisation des résultats du projet seront rejetées.</p>																																																								
<p>Voyage</p>	<p>Le projet couvrira les déplacements nationaux et internationaux nécessaires à la réalisation des résultats du projet jusqu'aux montants suivants :</p> <table border="1" data-bbox="501 533 1350 1167"> <thead> <tr> <th colspan="2">Transport/vol</th> <th colspan="2">Indemnité journalière</th> </tr> <tr> <th>Bande de distance (en km)</th> <th>Voyage de retour (en EUR)</th> <th>Pays</th> <th>Per-diem quotidien</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>400-600 km</td> <td>196 EUR</td> <td>Égypte</td> <td>266 EUR</td> </tr> <tr> <td>601-800 km</td> <td>209 EUR</td> <td>Jordanie</td> <td>289 EUR</td> </tr> <tr> <td>801-1 200 km</td> <td>221 EUR</td> <td>Liban</td> <td>260 EUR</td> </tr> <tr> <td>1 201-1 600 km</td> <td>230 EUR</td> <td>Maroc</td> <td>203 EUR</td> </tr> <tr> <td>1 601-2 000 km</td> <td>295 EUR</td> <td>Palestine</td> <td>148 EUR</td> </tr> <tr> <td>2 001-2 500 km</td> <td>343 EUR</td> <td>Tunisie</td> <td>141 EUR</td> </tr> <tr> <td>2 501 à 3 500 km</td> <td>433 EUR</td> <td>Pays de l'UE</td> <td>180 EUR</td> </tr> <tr> <td>3 501 à 4 500 km</td> <td>527 EUR</td> <td>États-Unis</td> <td>343 EUR</td> </tr> <tr> <td>4 501-6 000 km</td> <td>637 EUR</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>6 001-7 500 km</td> <td>720 EUR</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>7 501 à 10 000 km</td> <td>961 EUR</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>10 001-Max</td> <td>1 101 EUR</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>La liste des indemnités journalières applicables est <a href="#">disponible ici</a>.</p> <p>Les propositions incluant des frais de voyage doivent préciser l'origine et la destination du voyage et la distance qui les sépare en utilisant le <a href="#">calculateur de distance Erasmus+</a>, ainsi que le nombre de voyageurs et le nombre de nuits à passer. Les frais de voyage doivent être calculés selon les tarifs ci-dessus. Par exemple :</p> <div data-bbox="504 1406 1334 1635" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Voyage du Caire à Barcelone (2 942,33 km), 3 personnes, 3 nuits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vols: EUR 433 * 3 personnes = EUR 1,299</li> <li>○ Indemnité journalière : 266 EUR * 3 personnes * 3 nuits = 2 394 EUR</li> <li>○ Total = 3 693 euros</li> </ul> </div> <p>La décision finale concernant le montant de la subvention liée au voyage sera prise par le comité de gestion de la subvention. Les demandes de frais de voyage qui ne sont pas considérés comme nécessaires à la réalisation des résultats du projet seront rejetées.</p>	Transport/vol		Indemnité journalière		Bande de distance (en km)	Voyage de retour (en EUR)	Pays	Per-diem quotidien	400-600 km	196 EUR	Égypte	266 EUR	601-800 km	209 EUR	Jordanie	289 EUR	801-1 200 km	221 EUR	Liban	260 EUR	1 201-1 600 km	230 EUR	Maroc	203 EUR	1 601-2 000 km	295 EUR	Palestine	148 EUR	2 001-2 500 km	343 EUR	Tunisie	141 EUR	2 501 à 3 500 km	433 EUR	Pays de l'UE	180 EUR	3 501 à 4 500 km	527 EUR	États-Unis	343 EUR	4 501-6 000 km	637 EUR			6 001-7 500 km	720 EUR			7 501 à 10 000 km	961 EUR			10 001-Max	1 101 EUR		
Transport/vol		Indemnité journalière																																																							
Bande de distance (en km)	Voyage de retour (en EUR)	Pays	Per-diem quotidien																																																						
400-600 km	196 EUR	Égypte	266 EUR																																																						
601-800 km	209 EUR	Jordanie	289 EUR																																																						
801-1 200 km	221 EUR	Liban	260 EUR																																																						
1 201-1 600 km	230 EUR	Maroc	203 EUR																																																						
1 601-2 000 km	295 EUR	Palestine	148 EUR																																																						
2 001-2 500 km	343 EUR	Tunisie	141 EUR																																																						
2 501 à 3 500 km	433 EUR	Pays de l'UE	180 EUR																																																						
3 501 à 4 500 km	527 EUR	États-Unis	343 EUR																																																						
4 501-6 000 km	637 EUR																																																								
6 001-7 500 km	720 EUR																																																								
7 501 à 10 000 km	961 EUR																																																								
10 001-Max	1 101 EUR																																																								

Le Comité de gestion de la subvention décidera d'accepter ou non les montants ou les taux proposés sur la base du budget prévisionnel soumis par les candidats, en analysant les données factuelles d'actions similaires ou d'autres projets réalisés par les candidats. Les coûts unitaires

définitifs seront définis et approuvés à la suite de contrôles à effectuer avant la signature de la convention de subvention afin de s'assurer que les coûts correspondent équitablement aux coûts réels encourus par les bénéficiaires, qu'ils sont conformes à leurs pratiques comptables, qu'aucun profit n'est réalisé et que les coûts ne sont pas déjà couverts par d'autres sources de financement. Les contrôles peuvent donner lieu à des demandes de clarification et peuvent conduire le pouvoir adjudicateur à imposer des modifications ou des réductions pour remédier à ces erreurs ou inexactitudes. **Il n'est pas possible d'augmenter la valeur de la subvention à la suite de ces corrections.**

Il est donc dans l'intérêt des candidats de fournir un **budget réaliste et rentable**.

### Les avantages pour les entrepreneurs

Les candidats retenus pour cet appel bénéficieront des avantages suivants :

- Une financement d'un montant maximum de 15 000 euros afin de mettre en œuvre leur proposition de projet.
- Services de soutien technique à mettre en œuvre par les [incubateurs CREAT4MED](#). Veuillez lire attentivement l'appel spécifique pour votre pays pour plus de détails sur les services qui seront offerts.
- Opportunités de mise en réseau offertes par le HUB des ICC de la Méditerranée
- Visibilité par le biais du site web du projet, des événements et d'autres initiatives.

En outre, les bénéficiaires de la subvention seront invités à se rendre à Barcelone pour l'événement final du projet CREAT4MED en 2024.

### Procédure de candidature

L'inscription à la plateforme communautaire CREAT4MED est obligatoire pour pouvoir répondre à cet appel. Veuillez remplir le formulaire d'inscription avant de soumettre votre candidature.

Les candidats intéressés sont invités à répondre à cet appel en soumettant les documents de candidature suivants à l'aide des modèles disponibles sur <https://creativemediterranean.org> :

- (1) Formulaire de demande et plan de la proposition : formulaire « word » à remplir avec des informations sur le demandeur et la proposition à financer. Les jalons, les activités, les extraits, les sources de vérification et les coûts associés à chaque extrait doivent être précisés dans l'aperçu de la proposition.
- (2) Pièces jointes obligatoires :
  - a. Déclaration d'honneur signée sur les critères d'exclusion et les critères de sélection (modèle disponible dans le formulaire de candidature)
  - b. Autodéclaration De-minimis (modèle disponible dans le formulaire de candidature)
  - c. Document d'enregistrement (les candidats qui ne fournissent pas de document d'enregistrement sont priés dans le formulaire de candidature de déclarer leur engagement à enregistrer l'entreprise dans les 30 jours suivant l'attribution de la sous-subvention).
- (3) Pièces jointes en option :
  - a. Business Model Canvas **ou** Pitch Deck

- b. Certificat de participation à un programme de formation/renforcement des capacités pertinent pour la mise en œuvre de la proposition.
- c. Accord de collaboration avec d'autres parties prenantes

Tous les documents doivent être soumis en format PDF et signés par le représentant légal, à l'exception des pièces jointes optionnelles.

Les candidats intéressés doivent soumettre les documents avant :

- **Égypte, Jordanie et Tunisie** : 24 août 2022 à 23h59 (CEST).
- **Liban, Maroc and Palestine**: 9<sup>th</sup> September 2022 at 23:59h (CEST)

Les candidatures doivent être envoyées à [creact4med@euromed-economists.org](mailto:creact4med@euromed-economists.org) en utilisant les modèles fournis et en indiquant clairement la référence de l'appel<sup>6</sup>, le pays et le nom complet de l'entité candidate dans le titre du message.

Les candidatures peuvent être soumises en anglais ou en français, mais la capacité à communiquer en anglais sera nécessaire pour la mise en œuvre des projets financés. Des indications supplémentaires sur la manière de remplir les documents de candidature sont disponibles dans les modèles.

Les questions peuvent être envoyées par e-mail au plus tard 10 jours avant la date limite de soumission des candidatures à [creact4med@euromed-economists.org](mailto:creact4med@euromed-economists.org), en indiquant clairement la référence de l'appel à financement. Le coordinateur du projet, Euro-Mediterranean Economists Association, n'a aucune obligation de fournir des clarifications aux questions reçues après cette date.

Afin de garantir l'égalité de traitement des candidats, le coordinateur du projet ne peut pas donner d'avis préalable sur l'éligibilité des candidats et de l'action. Aucune réponse individuelle ne sera donnée aux questions. Toutes les questions et réponses ainsi que les autres avis importants aux demandeurs au cours de la procédure d'évaluation seront publiés sur le site Internet en tant que de besoin. Il est donc conseillé de consulter régulièrement le site web susmentionné afin d'être informé des questions et réponses publiées.

## Processus d'évaluation et de sélection

Les candidatures seront évaluées en fonction des étapes et des critères suivants :

### 1 - Contrôle administratif

Un contrôle administratif de toutes les propositions reçues sera effectué par le Comité de gestion des subventions afin de confirmer que toutes les demandes satisfont aux critères d'éligibilité spécifiés dans ces lignes directrices. Si l'une des informations demandées est manquante ou incorrecte, la demande peut être rejetée sur cette seule base et la demande ne sera pas évaluée plus avant.

Les critères suivants seront évalués lors de cette première étape :

- Le candidat a soumis tous les documents de candidature avant la date limite.

---

<sup>6</sup> C4M\_MSME\_EG (Égypte), C4M\_MSME\_JO (Jordanie) ; C4M\_MSME\_LB (Liban) ; C4M\_MSME\_MA (Maroc) ; C4M\_MSME\_PS (Palestine) ; C4M\_MSME\_TN (Tunisie) ;

- La demande satisfait à tous les critères d'éligibilité (éligibilité du demandeur, éligibilité des activités proposées et éligibilité des coûts) spécifiés dans ces lignes directrices. Si l'une des informations demandées est manquante ou incorrecte, la demande peut être rejetée sur cette seule base et la demande ne sera pas évaluée plus avant.
- L'entreprise candidate est inscrite sur la plateforme communautaire CREAT4MED.

## **2 - Évaluation de la demande**

Les demandes qui passent les contrôles d'ouverture et administratifs seront évaluées par un comité d'évaluation composé de représentants du comité de gestion de la subvention, des six incubateurs engagés comme partenaires locaux et d'experts indépendants.

Les évaluateurs effectueront, indépendamment les uns des autres, l'évaluation des propositions de manière cohérente en appliquant la même méthodologie, la même interprétation et la même compréhension des objectifs et des critères décrits dans les présentes lignes directrices.

La sélection des candidats se fera dans le plein respect des principes de transparence, de proportionnalité, d'égalité de traitement et de non-discrimination. Les propositions éligibles seront examinées et évaluées selon les critères suivants :

### **Profil du candidat (20 points)**

- Le demandeur a-t-il une capacité technique, financière et de gestion suffisante pour mettre en œuvre l'action proposée ? (Sur la base de l'expérience, du nombre d'employés, du bénéfice annuel) (3pts)
- L'entité est-elle active au sein de la CCI, et sa mission est-elle alignée sur les objectifs de CREAT4MED ? (3pts)
- Le problème/besoin est-il clairement identifié, et le produit/service y répond-il efficacement ? (4pts)
- Le marché cible est-il bien identifié et spécifique ? Le produit/service est-il bien adapté au marché cible ? (4pts)
- Le produit/service a-t-il un modèle de revenu viable ? Existe-t-il d'autres sources de revenus pour l'entreprise ? (4pts)
- La proposition présente-t-elle des solutions précieuses, nouvelles et/ou innovantes qui vont au-delà des pratiques existantes dans le secteur ou dans les pays concernés et qui peuvent accroître la compétitivité et la durabilité du candidat ? (2pts)

### **Qualité, pertinence et faisabilité de la proposition (40 points)**

- Les objectifs de l'intervention sont-ils clairement énoncés, mesurables, réalisables et liés à une ou plusieurs des priorités de l'appel ? La structure de la proposition permet-elle d'atteindre ces objectifs ? (5pts)
- La structure du plan de la proposition (étapes, activités, calendrier et résultats) est-elle cohérente, concrète et logique ? Le plan d'action est-il clair et réalisable et comprend-il des outils de suivi et des sources de vérification fiables qui permettront d'évaluer les résultats du projet ? (12pts)
- Les résultats et les indicateurs du projet sont-ils clairs, pertinents et réalistes ? Sont-ils réalisables et permettront-ils de mesurer efficacement la réalisation des objectifs ? (12pts)

- Les outils de suivi et les sources de vérification sont-ils pertinents pour l'évaluation des réalisations et des résultats du projet ? (4pts)
- La proposition comprend-elle des mesures efficaces pour assurer la durabilité des biens/services au-delà de la subvention et de l'incubation ? (4pts)
- La proposition envisage-t-elle des collaborations pertinentes avec d'autres intervenants ? Si la proposition relève de la priorité d'internationalisation, des collaborations transfrontalières sont-elles prévues dans le cadre de l'intervention ? (3pts)

### **Rapport coût-efficacité (30 points)**

- La structure budgétaire respecte-t-elle les règles de l'appel ? Les coûts sont-ils nécessaires, réalistes pour le contexte local et correctement justifiés ? (15 points)
- Le budget est-il cohérent avec le plan de travail proposé ? Les coûts sont-ils correctement répartis entre les activités/extrants ? (8 points)
- Le rapport impact/budget est-il élevé (7 points) ?

Chaque critère se verra attribuer une note entre 1 et 5 comme suit :

- 5 = TRÈS BIEN : la proposition aborde avec succès tous les aspects pertinents du critère. Les éventuelles lacunes sont mineures.
- 4 = BON : la proposition répond très bien au critère, mais présente un petit nombre de lacunes.
- 3 = ADÉQUAT : la proposition répond bien au critère, mais présente plusieurs lacunes.
- 2 = MAUVAIS : la proposition répond globalement au critère, mais présente des faiblesses importantes.
- 1 = FAIBLE : le critère est traité de manière inadéquate, ou il y a de sérieuses faiblesses inhérentes.

La pondération correspondante sera appliquée pour calculer le score de chaque candidat sur un maximum de 90 points.

Un maximum de 10 points supplémentaires sera attribué comme bonus aux propositions qui :

- Montrer un potentiel exceptionnel de création d'emplois pour les jeunes ou les femmes (1 point)
- sont dirigés par une femme (1 point)
- sont dirigés par un jeune (moins de 35 ans) (1 point)
- Fournir un certificat de participation à une ou plusieurs des activités suivantes (maximum 3 points) :
  - Académie de formation CREAT4MED
  - Session de présentation du Bootcamp du Creatives Hub
  - Le programme d'incubation de MINASSA
  - Autres programmes pertinents pour la mise en œuvre de la proposition de projet, à condition que les candidats soumettent un certificat de participation, une liste du contenu du programme et une justification de sa pertinence pour le projet.
- Soumettre des pièces jointes pertinentes et de qualité avec leur candidature (jusqu'à 4 points) :
  - Le business model canvas de l'entreprise (2 points maximum)
  - Pitch deck (jusqu'à 2 points)

- Accords de collaboration (0,5 point chacun jusqu'à un maximum de 3 points)

À l'issue de l'évaluation, un tableau sera dressé avec les candidatures classées en fonction de leur score. Les 10 propositions ayant obtenu le score le plus élevé par pays seront invitées à participer à un concours local qui se déroulera en ligne en octobre 2022. En outre, une liste de réserve sera établie et utilisée au cas où l'un des candidats sélectionnés pour le concours local de présentation retirerait sa candidature.

### **3 - Concours local de présentation (Local pitch competition)**

Les 10 meilleures propositions ayant reçu le score le plus élevé par pays sur leur candidature seront invitées à participer à une session de présentation locale qui aura lieu en format virtuel pendant le mois d'octobre. L'invitation sera envoyée au moins une semaine avant la date de l'événement.

Pendant la session, les candidats présélectionnés présenteront leur entreprise devant un jury composé de partenaires de projets, d'incubateurs CREAT4MED, d'acteurs financiers et/ou d'experts indépendants. Les candidats présenteront leur entreprise pendant un maximum de 6 minutes, suivies de 6 minutes de questions et réponses avec le jury.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

#### **Allez au marché (30 points)**

- L'entreprise cible-t-elle un marché réel ? Les groupes cibles sont-ils clairement identifiés ? (10 points)
- La solution proposée est-elle créative et présente-t-elle un avantage concurrentiel par rapport aux concurrents ? (10 points)
- Le modèle d'entreprise est-il suffisamment élaboré et réalisable ? (10 points)

#### **Utilisation de la financement (32 points)**

- L'entreprise a-t-elle présenté clairement ses besoins actuels et la manière dont la subvention sera utilisée ? (8 points)
- Les ressources demandées sont-elles appropriées pour atteindre les résultats attendus du financement ? (8 points)
- Le rapport impact/budget est-il élevé (8 points) ?
- L'entreprise dispose-t-elle des ressources financières adéquates pour mettre en œuvre le projet, même en cas de retard dans la réalisation des résultats et des paiements ultérieurs ? (8 points)

#### **Impact du soutien (14 points)**

- La proposition est-elle susceptible de contribuer aux objectifs clés de CREAT4MED, notamment en favorisant l'innovation et la création d'emplois par le biais des ICC ? (7 points)
- L'entreprise est-elle susceptible de bénéficier des services d'incubation et d'accompagnement fournis par le projet ? (7 points)

#### **Pitch (24 points)**

- Le(s) présentateur(s) ont-ils fait un discours clair, engageant, concis et bien rythmé (12 points) ?

- Le(s) présentateur(s) ont-ils fourni des réponses bien raisonnées et globalement satisfaisantes aux questions du jury ? (12 points)

Chaque critère sera noté par les membres du jury, pour un total de 100 points maximum.

La note finale résultera de l'addition de la note reçue à la première étape de l'évaluation (Demande et plan de la proposition, pondération de 40 %) et de la note reçue à la deuxième étape (Pitch, pondération de 60 %), en appliquant la formule suivante :

$$\text{SCORE FINAL} = \frac{(\text{Note de la proposition écrite} * 40) + (\text{note de la présentation orale "Pitch"} * 60)}{100}$$

Les 4 propositions les mieux notées par pays seront incluses dans une liste provisoire de projets sélectionnés pour le financement. CREAT4MED se réserve le droit de ne pas attribuer tous les fonds disponibles. Si l'allocation par pays ne peut être respectée en raison de la qualité insuffisante ou du nombre de propositions reçues, le comité de gestion de la financement se réserve le droit de réaffecter les fonds restants à d'autres pays.

#### **4 - Notification des résultats**

Après une évaluation finale de l'éligibilité et de la cohérence des propositions et la clarification de tous les doutes qui ont pu surgir au cours du processus d'évaluation, les candidats seront informés des résultats provisoires du processus de sélection au plus tard 10 jours après le jour de la session de présentation.

Toute demande d'éclaircissement ou plainte concernant le processus de sélection doit être soumise par le candidat concerné à [creact4med@euromed-economists.org](mailto:creact4med@euromed-economists.org) dans les 5 jours ouvrables suivant l'annonce des résultats de l'appel. L'e-mail doit indiquer le nom du candidat, le nom et les coordonnées de la personne de contact, l'objet de la plainte et les preuves du manquement présumé. Les plaintes seront examinées par le Comité de sélection régional sur la base des informations fournies, qui informera le candidat de la décision prise dans les 15 jours civils suivants.

#### **5 - Signature de la convention de subvention**

Les candidats sélectionnés signeront chacun un accord de subvention avec le coordinateur du projet, comprenant des détails sur les obligations contractuelles des bénéficiaires de la subvention, les résultats à fournir et les modalités de paiement. Un projet de cet accord est disponible sur la page où l'appel est publié.

#### **Obligations du bénéficiaire**

##### Absence de conflit d'intérêts

Le demandeur ne doit être affecté par aucun conflit d'intérêt et ne doit pas avoir de relation équivalente à cet égard avec d'autres demandeurs ou parties impliquées dans les actions. Toute tentative par un demandeur d'obtenir des informations confidentielles, de conclure des accords illicites avec des concurrents ou d'influencer le comité d'évaluation ou le comité de gestion des subventions du projet pendant le processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des demandes entraînera le rejet de sa demande et pourra donner lieu à des sanctions administratives.

## Respect des droits de l'homme ainsi que de la législation environnementale et des normes fondamentales du travail

Le candidat et son personnel doivent respecter les droits de l'homme. En particulier, et conformément à la loi applicable, les candidats qui ont obtenu des contrats doivent respecter la législation environnementale, y compris les accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que les normes fondamentales du travail applicables et définies dans les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail (telles que les conventions sur la liberté d'association et de négociation collective, l'élimination du travail forcé et obligatoire et l'abolition du travail des enfants).

### Tolérance zéro pour l'exploitation et les abus sexuels :

La Commission européenne applique une politique de "tolérance zéro" à l'égard de toute conduite illicite ayant un impact sur la crédibilité professionnelle du candidat.

Les violences ou les punitions physiques, ou les menaces de violences physiques, les violences ou l'exploitation sexuelles, le harcèlement et les violences verbales, ainsi que d'autres formes d'intimidation sont interdits.

## Anti-corrruption

Le candidat doit se conformer à toutes les lois et réglementations et à tous les codes applicables en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Le comité de gestion des subventions du projet et les organes du programme se réservent le droit de suspendre ou d'annuler la subvention si des pratiques de corruption de quelque nature que ce soit sont découvertes à n'importe quel stade du processus d'attribution ou pendant l'exécution du contrat. Aux fins de la présente disposition, on entend par "pratiques de corruption" l'offre d'un pot-de-vin, d'un cadeau, d'une gratification ou d'une commission à toute personne en vue de l'inciter ou de la récompenser pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir tout acte relatif à l'attribution d'un contrat ou à l'exécution d'un contrat déjà conclu.

### Violation des obligations, irrégularités ou fraude

Le comité de gestion des financements du projet et les organes du programme se réservent le droit de suspendre ou d'annuler la procédure, s'il s'avère que la procédure d'attribution a fait l'objet d'une violation des obligations, d'irrégularités ou de fraude. Si une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude sont découvertes après l'attribution du contrat, le bénéficiaire du projet peut s'abstenir de conclure le contrat.